

CHOIX DES TEMOINS

Pour le choix des témoins libre à vous, il vous faut au moins un témoin chacun et au maximum deux chacun.

Attention il est obligatoire qu'ils soient tous majeurs et qu'il se présentent avec leur pièces d'identités à la cérémonie.

FORMALITES ET MARIAGE CIVIL

Le dossier du mariage est à retirer auprès de la Mairie qui vous mariera. Pensez à vous en occuper à l'avance car bons nombres de papiers sont requis.

Dans le même temps pensez à faire vos demandes de passeports pour votre voyage de noces car les délais sont assez élevés.

Un fois votre dossier déposé, c'est la Mairie qui se chargera de la publication des bans.

Pensez à choisir un régime matrimonial adapté à votre couple :

- Régime de communauté
- Régime de séparation de biens
- Régimes mixtes

Exemple de déroulement de la cérémonie civile (durée entre 15 et 30 mn selon la ville) :

- Lecture de votre état civil ainsi que celui de vos témoins
- Mention du contrat de mariage s'il y a lieu
- Enoncé des obligation du mariage
- Echange des consentements
- Echanges des alliances (on choisit si on les échange à la mairie, au culte religieux ou au deux)
- Proclamation de la validation du mariage
- Signature du registre par les mariés et les témoins
- Remise du livret de famille

MARIAGE RELIGIEUX

Libre choix selon vos religions respectives ; à savoir que les mariage mixtes sont de plus en plus courants.